



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014

SOMMAIRE

I.	Rapport de gestion sur les comptes au 30 juin 2014	3
II.	Comptes sociaux (Normes françaises) pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2014	12
III.	États financiers intermédiaires résumés non audités (Normes IFRS) au 30 juin 2014	31
IV.	Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2014	49
V.	Attestation des responsables	52



Rapport de gestion
Sur les comptes au 30 juin 2014



RAPPORT DE GESTION

SITUATION INTERMÉDIAIRE ÉTABLIE AU 30 JUIN 2014

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Au 30 juin 2014, EURO Ressources S.A. (EURO ou la Société) ne contrôlait aucune société. Conformément à la réglementation française, la Société n'est tenue que d'établir des comptes sociaux dans le cadre du Rapport Financier Semestriel.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du Rapport Financier Semestriel.

- EURO RESSOURCES S.A. – au capital de 624.912,81 euros.

Les actions de la Société sont cotées sur le compartiment B (capitalisation boursière – valeurs moyennes) de NYSE Euronext Paris sous le symbole EUR.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or Rosebel, au Suriname, exploitée par IAMGOLD Corporation (IAMGOLD) depuis la fusion absorption de Cambior Inc. par IAMGOLD en novembre 2006. Après une restructuration interne en 2012 au sein du Groupe IAMGOLD, IAMGOLD a transféré, le 19 juin 2012, l'intégralité de ses actions d'EURO à sa filiale Iamgold France S.A.S., qui était à cette date détenue à 100% par IAMGOLD, puis le 22 août 2012, IAMGOLD a transféré l'intégralité des actions d'Iamgold France S.A.S. à sa filiale Iamgold Netherlands B.V. détenue directement ou indirectement à 100% par IAMGOLD.

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIÈRES

La redevance Rosebel due à la Société s'applique aux sept premiers millions d'onces d'or de la production de la mine. Les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine Rosebel et le cours de l'or de l'après-midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 dollars américains par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerai en saprolite et la zone de transition, et 10% au-dessus de 350 dollars américains par once pour le minerai en roche dure et, dans les deux cas, après déduction d'une redevance due au Gouvernement du Suriname équivalent à 2% de la production d'or payable en nature. Au 30 juin 2014, Rosebel avait produit depuis son entrée en production 3,7 millions d'onces, en vertu du contrat de royalties avec IAMGOLD. La Société a encore droit à la redevance Rosebel sur la production des prochaines 3,3 millions d'onces d'or à extraire.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site internet d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Règles comptables

La Société ne détenant aucune participation au 30 juin 2014 et ne devant plus en conséquence présenter à ces actionnaires des comptes établis selon les normes IFRS, les états financiers au 30 juin 2014 ont été établis en conformité avec le plan comptable général de 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, la loi numéro 83 353 du 30 avril 1983, le décret 83 1020 du 29 novembre 1983, les règlements comptables 2006-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ainsi que la recommandation CNC numéro 99-R-01 du 18 mars 1999 relative aux comptes intermédiaires.

Les états financiers pour le semestre clos le 30 juin 2014 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

Bilan

Le total du bilan au 30 juin 2014 s'élevait à 22.002 milliers d'euros (27.283 milliers d'euros au 31 décembre 2013). Au 30 juin 2014, les fonds propres sont positifs de 21.817 milliers d'euros contre des capitaux propres positifs de 27.063 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Résultat

Les comptes annuels d'EURO font apparaître un résultat net positif de 6.647 milliers d'euros (0,106 euro par action) pour le semestre terminé le 30 juin 2014 contre 9.592 milliers d'euros (0,153 euro par action) pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013.

La Société dégage un résultat financier positif de 475 milliers d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2014 contre un résultat financier négatif pour les six mois terminés le 30 juin 2013 de 57 milliers d'euros. Cet écart est surtout lié à la variation du taux de change sur les opérations en dollars américains.

Comparaison de la situation intermédiaire au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013

La quasi-totalité du chiffre d'affaires et des autres produits sont imputables aux redevances de la mine Rosebel. Au cours du semestre clos le 30 juin 2014, le chiffre d'affaires et les autres produits se sont élevés à 11.006 milliers d'euros, contre 16.819 milliers d'euros au cours du semestre terminé le 30 juin 2013. Cette diminution de 35% s'explique principalement par la diminution du prix moyen de l'or au premier semestre de 2014 à 1.291 dollars américains l'once d'or (premier semestre de 2013 : 1.523 dollars américains l'once), pour 2.916 milliers d'euros, et par la diminution de la production d'or sur la mine Rosebel avec 155.267 onces d'or produites sur les six premiers mois de 2014 à comparer avec 179.991 onces d'or produites pour le premier semestre de 2013, pour 2.196 milliers d'euros, et par la devise euro qui s'est renforcée par rapport au dollar américain pour 653 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements du premier semestre de 2014 se sont élevées à 613 milliers d'euros par rapport aux 767 milliers d'euros pour la même période en 2013, soit une diminution de 20%. Cette diminution s'explique principalement par la diminution de la taxe (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)) expliquée par la baisse des revenus.

La diminution de 14% des dotations aux amortissements qui s'élevaient à 239 milliers d'euros pour les six premiers mois de 2014 contre 277 milliers pour la même période en 2013, s'explique principalement par la baisse de la production d'or de la mine Rosebel.

Au titre du premier semestre de 2014, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 3.982 milliers d'euros à comparer avec un montant 6.125 milliers d'euros au titre du premier semestre de 2013. Cette diminution s'explique principalement par la réduction du chiffre d'affaires et de ce fait du résultat imposable ainsi que par la baisse de la taxe supplémentaire de 3% sur la totalité des distributions de dividendes qui était de 356 milliers d'euros pour le premier semestre de 2014 comparativement à 675 milliers d'euros comptabilisés au cours du premier semestre de 2013. Cette baisse est liée à la diminution du dividende payé au cours du premier semestre de 2014 par rapport à celui de 2013.

LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Au 30 juin 2014, le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élevait à 730 milliers d'euros comparativement à 8.026 milliers d'euros au 31 décembre 2013. EURO estime que cette capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants. La diminution des liquidités s'explique principalement par le paiement d'un dividende le 30 juin 2014 (soit 0,19 euro par action totalisant 11.873 milliers d'euros), le paiement d'impôts partiellement réduit par l'encaissement des revenus de redevances.

La Société place sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme, conformément à sa stratégie d'investissement à court terme, afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AU PREMIER SEMESTRE DE 2014 – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, il n'y a pas de délégation octroyée au conseil d'administration d'EURO dans le domaine des augmentations de capital actuellement en vigueur.

Programme de rachat d'actions de la Société

En 2013, EURO a mis en place un programme de rachat de ses propres actions. Ce programme a été soumis à l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2013, qui l'a approuvé. À l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire tenue le 24 juin 2014, une autorisation a été consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires pour une autre période de 18 mois à partir de la dette de cette assemblée.

Ces rachats d'actions ordinaires peuvent être effectués afin de les annuler totalement ou partiellement. Le conseil d'administration peut réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, ou plus généralement, réaliser toute opération afférente aux opérations de couverture et toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur.

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourront être acquises par la Société en une ou plusieurs fois et lors de chaque opération ne pourrait pas dépasser 5 % du nombre total des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit.

Le prix unitaire maximal d'achat par action sera déterminé conformément au Code de Commerce, aux articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, au règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et aux pratiques de marché admises par l'AMF, mais il ne pourra pas être supérieur, hors frais, à 3,50 euros (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie).

Les actions ordinaires achetées n'auront aucun droit de vote et n'auront pas droit aux dividendes s'il y en a. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par négociation de blocs de titres (sans plafond) jusqu'au 24 décembre 2015.

En 2013, EURO a racheté 5.180 de ses propres actions au prix unitaire moyen de 2,36 euros, pour un montant total de 20 milliers d'euros (y compris les commissions et les honoraires juridiques); ce montant a été affecté aux primes d'émission, ces actions n'étant pas annulées au 31 décembre 2013. Le 21 février 2014, le conseil d'administration a approuvé l'annulation des 5.180 actions rachetées. Ainsi, le capital social a été diminué sur la base de la valeur nominale. Il n'y a eu aucun rachat au cours du premier semestre de 2014.

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de dispositions spécifiques concernant les franchissements de seuils. Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil.

Évolution du capital

Au 30 juin 2014, le capital social de la Société s'élevait à 624.912,81 euros, divisé en 62.491.281 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 12 août 2014 :

	RÉPARTITION AU 12 AOÛT 2014	
Actionnaires	En nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD France S.A.S. ¹	53.741.108	86,00%
Public	8.750.173	14,00%
Total	62.491.281	100,00%

¹ En ce compris 344 actions détenues directement par IAMGOLD.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 12 août 2014, aucun actionnaire, autre qu'Iamgold France S.A.S. détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote.

Ressources humaines

La Société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24 juin 2014, tous les administrateurs de la Société ont été renouvelés, et Mesdames Carol T. Banducci et Elizabeth Gitajn ont été nommées administrateurs.

Durant la réunion du conseil d'administration du 24 juin 2014 suivant l'assemblée générale ordinaire annuelle, Monsieur David Watkins a été renommé dans ses fonctions de Président du conseil d'administration d'EURO.

Monsieur Benjamin Little, Vice-président principal, Affaires corporatives d'IAMGOLD, administrateur et Directeur-Général d'EURO, et Madame Line Lacroix, Directeur-Général Délégué d'EURO, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2014 et 2013.

Au cours du premier semestre 2014, chaque administrateur ayant droit à une rémunération (soit les administrateurs indépendants) a reçu en 2014 et 2013 un montant brut supplémentaire de 1.339 dollars américains par réunion du conseil d'administration et de 1.071 dollars américains par réunion du comité du conseil d'administration, auxquelles il a participé.

Premier semestre terminé le 30 juin	2014	2013
Ian L. Boxall	USD 11.811	USD 11.813
David Watkins	11.811	11.813
Ian Smith	11.811	11.813
	USD 35.433	USD 35.439

Les autres administrateurs, soit Madame Carol T. Banducci, première vice-présidente et chef de la direction financière d'IAMGOLD, Madame Elizabeth Gitajn, Contrôleur corporatif d'IAMGOLD, Monsieur Phillip Marks, Directeur adjoint Services juridiques d'IAMGOLD, et Monsieur Paul Olmsted, Vice-président principal, Développement des affaires d'IAMGOLD n'ont pas perçu de jetons de présence en 2014 et 2013.

Aucun autre dirigeant n'a perçu de rémunération au titre du premier semestre de 2014. La rémunération des administrateurs et autres dirigeants de la Société également dirigeants d'IAMGOLD est comprise dans le contrat de prestation de services et de gestion signé le 1er février 2009 avec IAMGOLD. IAMGOLD a facturé à EURO des frais de gestion et autres frais au cours du premier semestre de 2014 s'élevant à 167,6 milliers d'euros (premier semestre de 2013 : 111,6 milliers d'euros). Au 30 juin 2014, 0,03 million d'euros restaient dus (31 décembre 2013 : 18,6 milliers d'euros).

Autres redevances

Outre la redevance de ROSEBEL mentionnée ci-après, à la suite de la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. (SMSE), détentrice de la concession Saint-Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit percevoir une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 dollars américains l'once d'or. Ces paiements sont plafonnés à 7.500.000 dollars américains. Au titre de cette redevance, pour le premier semestre de 2014, la Société a perçu des redevances s'élevant à 183 milliers d'euros.

Projets d'exploration

Le 7 novembre 2013, Columbus Gold Corporation (Columbus) a exercé une option permettant la restructuration de la redevance sur les concessions Paul Isnard (l'Option), en contrepartie de trésorerie, d'actions de Columbus et d'une redevance sur la production nette d'affinage.

Cette redevance sur la production nette d'affinage future couvre les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (*net smelter return*) établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'entente. Le pourcentage de cette redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de deux millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de trois millions d'onces d'or.

REDEVANCE ROSEBEL – RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2013 en utilisant un prix de l'or de 1.400 dollars américains l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2013 en utilisant un prix de l'or de 1.500 dollars américains l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD le 19 février 2014, les réserves et ressources minérales de la mine Rosebel s'établissaient comme suit au 31 décembre 2013 :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces d'or contenues au 31 décembre 2013
Réserves Prouvées	3.124.000
Réserves Probables	1.149.000
Ressources Mesurées	4.939.000
Ressources Indiquées	2.538.000
Ressources Présumées	346.000

Des informations complémentaires concernant le calcul des réserves et ressources sont disponibles sur le site d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales mesurées : Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètre techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières présumées : Les ressources minières présumées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacement tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

La redevance Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel au cours du premier semestre de 2014 s'est élevée à 155.267 onces d'or comparativement à 179.991 onces d'or au cours de la même période de 2013. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2014 de 347.000 à 368.000 onces.

DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

En date du 24 juin 2014, l'assemblée générale a approuvé la proposition faite par le conseil d'administration du 9 mai 2014 de distribuer, sous réserve que la trésorerie de la Société soit suffisante un dividende maximum global de 13.123 milliers d'euros (0,21 euro par action) et a donné tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'ajuster, si nécessaire, ce montant maximum en fonction des besoins opérationnels de la Société. Sur ces bases, le conseil d'administration du 24 juin 2014 a décidé de fixer le dividende à 0,19 euro par action pour un montant total de 11.873 milliers d'euros. Le dividende a été mis en paiement le 30 juin 2014.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

Pour 2014, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir une capacité d'autofinancement à la Société avant impôts d'environ 25,8 millions d'euros à 27,3 millions d'euros en prenant un prix d'or de 1.300 dollars américains par once et un taux de change de 1 euro = 1,3 dollar américain. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2014 de 347.000 à 368.000 onces. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt, du fait qu'il n'y a plus de déficit reportable pouvant s'imputer sur les résultats futurs. La Société estime que sa capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer ses besoins d'exploitation.

Le 12 août 2014

Benjamin Little, Directeur-Général



Comptes sociaux (Normes françaises)
Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2014 au 30/06/2014

EURO RESSOURCES

23 rue du roule
75001 PARIS

Siret : 39091908200086



GVA EURAUDIT

Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

105 avenue Raymond Polncaré 75116 PARIS

Tél. 04 26 29 50 00

Certifié ISO 9001 - Version 2008

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2014	Net 31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 340 634	5 938 760	9 401 874	9 640 972
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 246 118		4 246 118	3 950 268
Prêts				
Autres immobilisations financières				20 482
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 586 752	5 938 760	13 647 992	13 611 722
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 057 360		5 057 360	5 208 885
Autres créances	2 557 289		2 557 289	436 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 224		3 224	430 610
Disponibilités	726 781		726 781	7 595 588
Charges constatées d'avance (3)	9 300		9 300	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 353 955		8 353 955	13 671 392
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	27 940 707	5 938 760	22 001 947	27 283 113
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				20 482
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 913	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	158 097	178 527
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	14 324 144	2 878 506
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 647 172	23 318 981
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 816 822	27 063 475
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	27 352	19 745
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 656	123 200
Dettes fiscales et sociales	31 151	64 867
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 966	11 826
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	185 125	219 638
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	22 001 947	27 283 113
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	185 125	219 638
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2014	30/06/2013
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			11 006 166	16 819 216
Total produits d'exploitation (I)			11 006 166	16 819 216
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			400 243	404 243
Impôts, taxes et versements assimilés			175 806	323 986
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			239 098	277 171
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			36 921	39 069
Total charges d'exploitation (II)			852 068	1 044 469
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			10 154 098	15 774 747
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			13 644	23 257
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			295 850	
Différences positives de change			174 795	403 464
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			484 289	426 721
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				62 031
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			9 259	421 860
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			9 259	483 891
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			475 030	-57 170
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			10 629 128	15 717 577

Compte de résultat (suite)

	30/06/2014	30/06/2013
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		903
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		903
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-903
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 981 957	6 124 806
Total des produits (I+III+V+VII)	11 490 455	17 245 938
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 843 283	7 654 069
BENEFICE OU PERTE	6 647 172	9 591 869
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2014 au 30/06/2014

Annexe

GVA

Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURO RESSOURCES SA (ci-après "EURO" ou la "Société").

Annexe au bilan avant répartition de la période close le 30 juin 2014, dont le total est de 22.001.947 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6.647.172 €.

Cette situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes intermédiaires.

Règles générales

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 août 2014.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- la recommandation CNC n°99-R-01 du 18 mars 1999 relative aux comptes intermédiaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Conformément à la recommandation CNC n°99-R-01, la charge d'impôt sur les sociétés a été évaluée en appliquant au résultat courant avant impôt de la période, le taux effectif moyen estimé pour l'exercice 2014 : 34,43% au 30 juin 2014. (Ce même taux a été appliqué au 30 juin 2013).

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

Concessions, brevets et licences :

Droits à redevances Rosebel :

Ces droits correspondent, au 30 juin 2014, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 5.207.224 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis en fonction de sa durée d'exploitation réelle.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de l'année par la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard :

D'une valeur brute et nette de 4.194.650 €, ces droits correspondent, en application de la convention d'option signée avec COLUMBUS, au droit à redevance Paul Isnard tel qu'estimé par la Société.

Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées de 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, ainsi que les frais accessoires.

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de fin de période est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin de la période. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de la période.

Eléments relatifs aux transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de la période entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes:

La charge de la période relative à l'application du contrat de prestation de services et de gestion signé le 1^{er} février 2009 avec la société Iamgold Corporation ("IAMGOLD") et à d'autres frais, s'est élevée pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014 à 167.585 €.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Distribution de dividendes et charge d'impôt sur la distribution

En mai 2014, le Conseil d'administration a proposé la distribution de dividendes pour un montant maximum de 13.123.000 € (0,21 € par action) sous réserve que EURO dispose de disponibilités suffisantes. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2014 a approuvé la distribution proposée par le Conseil d'administration et l'a autorisé à ajuster le montant distribué en fonction du niveau de la trésorerie disponible et des besoins de trésorerie prévus. Le 24 juin 2014 le Conseil d'administration a fixé le montant des dividendes à 11.873.000 € (0,19 € par action). Sa mise en paiement est intervenue le 30 juin 2014.

La charge d'impôt sur les sociétés intègre la taxe additionnelle de 3% (356.200 €) appliquée au montant des dividendes qui ont été distribués au cours de la période.

Actions propres

Au cours du quatrième trimestre 2013, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 25 juin 2013 de procéder au rachat d'actions propres.

Au 31 décembre 2013, EURO était détenteur de 5.180 actions propres pour un montant de 20.482 €.

Au cours du Conseil d'Administration du 21 février 2014 il a été pris la décision de procéder à l'annulation des 5.180 actions propres. Cette décision a les impacts suivants :

- Le capital social a été diminué à hauteur de la valeur nominale (0,01 €) des actions propres ainsi détenues (51,80 €),
- La différence entre le prix de rachat des actions propres et leur valeur nominale a été imputée sur le compte de prime d'émission.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
Immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066		5 066	
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 066		5 066	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 246 118			4 246 118
- Prêts et autres immobilisations financières	20 482		20 482	
Immobilisations financières	4 266 599		20 482	4 246 118
ACTIF IMMOBILISE	19 612 299		25 547	19 586 752

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 699 662	239 098		5 938 760
Immobilisations incorporelles	5 699 662	239 098		5 938 760
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066		5 066	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 066		5 066	
ACTIF IMMOBILISE	5 704 727	239 098	5 066	5 938 760

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 623 950 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 057 360	5 057 360	
Autres	2 557 289	2 557 289	
Charges constatées d'avance	9 300	9 300	
Total	7 623 950	7 623 950	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	93 000
Total	93 000

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 624 912,81 Euros décomposé en 62 491 281 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	62 496 461	0,01
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	5 180	0,01
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	62 491 281	0,01

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/06/2014.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	2 878 506
Résultat de l'exercice précédent	23 318 981
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	26 197 487
Affectations aux réserves	
Distributions	11 873 343
Autres répartitions	
Report à Nouveau	14 324 144
Total des affectations	26 197 487

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2014	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2014
Capital	624 965			52	624 913
Primes d'émission	178 527			20 430	158 097
Réserve légale	62 496				62 496
Report à Nouveau	2 878 506	11 445 637	11 445 637		14 324 144
Résultat de l'exercice	23 318 981	-23 318 981	6 647 172	23 318 981	6 647 172
<i>Dividendes</i>		11 873 343			
Total Capitaux Propres	27 063 475		18 092 809	23 339 463	21 816 822

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 185 125 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 656	112 656		
Dettes fiscales et sociales	31 151	31 151		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	41 318	41 318		
Produits constatés d'avance				
Total	185 125	185 125		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FNP	106 848
PROV ORGANIC	17 755
ETAT TAXES A PAYER	6 012
Total	130 616

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	9 300		
Total	9 300		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
1/ Redevance sur les propriétés YAOU DORLIN	
Autres engagements reçus	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

1/ Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 1% des revenus bruts sur les propriétés YAOU DORLIN dès lors que la production cumulée sera égale ou supérieure à 2,1 M€. Les redevances comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent à 24 995 €.

Identite des societes meres consolidant les comptes

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4



**États financiers intermédiaires
résumés non audités (Normes IFRS)**

Deuxième trimestre clos le 30 juin 2014

**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
RÉSUMÉS NON AUDITÉS (NORMES IFRS)
AU 30 JUIN 2014**

I.	Bilans	33
II.	Comptes de résultat	34
III.	États du résultat global	35
IV.	Tableaux des flux de trésorerie	36
V.	Tableaux de variation des capitaux propres	37
VI.	Notes aux états financiers intermédiaires résumés	38 – 48

I Bilans

(non audité)
(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2014	31 décembre 2013
Actifs non courants		15 054 €	13 383 €
Immobilisations incorporelles	4	9 303	9 478
Titres négociables	5	5 751	3 905
Actifs courants		8 354	13 670
Créances clients	6	5 058	5 208
Autres actifs courants		27	27
Créance d'impôt sur le résultat		2 539	409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	730	8 026
Total des actifs		23 408 €	27 053 €
Capitaux propres		22 597 €	26 750 €
Capital social	8.1	625	625
Primes d'émission	8.1	84	84
Autres réserves		15 707	2 249
Résultat net de la période		6 181	23 792
Passifs non courants		626	83
Impôts différés	10.3	626	83
Passifs courants		185	220
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	9	185	220
Total des passifs et des capitaux propres		23 408 €	27 053 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

II Comptes de résultat

(non audité)
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2014	2013	2014	2013
Produits des activités ordinaires	12	4 986 €	7 231 €	11 006 €	16 819 €
Charges opérationnelles	13	(265)	(291)	(461)	(507)
Dotation aux amortissements	4	(110)	(141)	(242)	(293)
Résultat opérationnel		4 611	6 799	10 303	16 019
Produits des placements		7	14	14	24
Dépréciation de titres négociables	5	-	(211)	-	(211)
Profits de change nets	14	41	124	9	87
Résultat financier net		48	(73)	23	(100)
Résultat avant impôt sur le résultat		4 659	6 726	10 326	15 919
Charge d'impôt sur le résultat	10.1	(2 081)	(2 990)	(4 145)	(6 342)
Résultat net		2 578 €	3 736 €	6 181 €	9 577 €
Résultat par action, de base et dilué (€/action)	8.2	0,041 €	0,060 €	0,099 €	0,153 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

III États du résultat global (non audité) (en milliers d'euros)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2014	2013	2014	2013
Résultat net		2 578 €	3 736 €	6 181 €	9 577 €
Éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat					
Autres éléments du résultat global (perte)					
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables disponibles à la vente, après impôts	5	(290)	81	1 290	76
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat					
Écarts de conversion		264	(721)	249	(30)
Autres éléments du résultat global (perte)		(26)	(640)	1 539	46
Total du résultat global		2 552 €	3 096 €	7 720 €	9 623 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

IV Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers d'euros)

	Notes	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
		2014	2013	2014	2013
Activités opérationnelles					
Résultat net		2 578 €	3 736 €	6 181 €	9 577 €
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :					
Dotation aux amortissements		110	141	242	293
Dépréciation de titres négociables		-	211	-	211
Charge d'impôt sur le résultat		2 081	2 990	4 145	6 342
Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	15	1 033	2 159	151	3 912
Trésorerie générée par les activités opérationnelles, avant impôts payés		5 802	9 237	10 719	20 335
Impôts payés		(3 108)	(6 106)	(6 262)	(9 051)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		2 694	3 131	4 457	11 284
Activités de financement					
Dividende versé	8.3	(11 873)	-	(11 873)	-
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		136	(497)	120	(183)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(9 043)	2 634	(7 296)	11 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		9 773	18 468	8 026	10 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		730 €	21 102 €	730 €	21 102 €

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

V Tableaux de variation des capitaux propres (non audité) (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de la période	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	625 €	84 €	6 €	1 853 €	390 €	23 792 €	26 750 €
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 9 ¹	-	-	(138)	-	138	-	-
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	23 792	(23 792)	-
Solde au 31 décembre 2013 après affectation du résultat	625	84	(132)	1 853	24 320	-	26 750
Dividende 2014 (note 8.3)	-	-	-	-	(11 873)	-	(11 873)
Total du résultat global pour la période close le 30 juin 2014	-	-	1 290	249	-	6 181	7 720
Solde au 30 juin 2014	625 €	84 €	1 158 €	2 102 €	12 447 €	6 181 €	22 597 €
Solde au 31 décembre 2012	625 €	104 €	(76) €	2 891 €	(2 202) €	25 091 €	26 433 €
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	25 091	(25 091)	-
Solde au 31 décembre 2012 après affectation du résultat	625	104	(76)	2 891	22 889	-	26 433
Dividende 2013 (note 8.3)	-	-	-	-	(22 499)	-	(22 499)
Total du résultat global pour la période close le 30 juin 2013	-	-	76	(30)	-	9 577	9 623
Solde au 30 juin 2013	625 €	104 €	- €	2 861 €	390 €	9 577 €	13 557 €

¹ Voir la note 2.1.1.

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés non audités.

VI Notes aux états financiers intermédiaires résumés

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.) (Non audités)

1) Informations générales

1.1) EURO Ressources S.A.

Ces états financiers intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») d'EURO Ressources (« EURO » ou la « Société ») sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seules les règles françaises sont applicables pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

Ces états financiers intermédiaires ont été arrêtés le 12 août 2014 par le conseil d'administration.

Au 30 juin 2014, IAMGOLD France S.A.S., filiale entièrement détenue par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), détenait environ 86 % de toutes les actions en circulation d'EURO (86 % au 31 décembre 2013).

1.2) Description des activités

EURO détient une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel ») qui est détenue et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Ces états financiers intermédiaires d'EURO au 30 juin 2014 et pour le semestre clos à cette date ont été établis conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, et ne comportent pas toutes les informations requises pour des états financiers annuels. En conséquence, certaines informations normalement incluses dans des états financiers annuels préparés conformément aux IFRS telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ne figurent pas dans les états financiers intermédiaires, ou ont été résumées.

2.1.1) Révisions, interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2014

Ces états financiers intermédiaires ont été établis selon des principes comptables et méthodes de calcul identiques à ceux adoptés pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, sauf pour les nouvelles normes, amendements aux normes comptables et interprétations, qui ont été appliqués lors de l'établissement de ces états financiers intermédiaires. La Société a évalué l'impact sur ses états financiers intermédiaires des changements produits par l'adoption de ces nouvelles normes. Ces nouvelles normes sont résumées ci-après :

IFRS 9, Instruments financiers

La Société a adopté par anticipation, à la date initiale du 1er avril 2014, l'ensemble des dispositions d'IFRS 9, Instruments financiers, telle que modifiée en novembre 2013 (« IFRS 9 »). L'adoption anticipée d'IFRS 9 a conduit la Société à modifier la comptabilisation de ses instruments financiers. Conformément à IFRS 9, les instruments de capitaux propres négociables détenus par la Société sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de juste valeur sur les titres négociables sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés dans le compte de résultat.

	1 ^{er} avril 2014	
	IAS 39 ¹	IFRS 9
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat
Créances clients	Coût amorti	Coût amorti
Titres négociables	Juste valeur par résultat	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Passifs		
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Coût amorti

¹ IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

IFRS 9 n'impose pas de retracer les périodes comparatives. En conséquence, la Société a comptabilisé l'impact rétroactif de l'adoption d'IFRS 9 comme un ajustement des soldes d'ouverture des capitaux propres au 1^{er} janvier 2014. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact au premier trimestre 2014.

Pour EURO, l'impact rétroactif de l'adoption d'IFRS 9 concerne le reclassement dans les autres éléments du résultat global d'une charge de dépréciation d'un montant de 211 000 € moins l'impact fiscal de 73 000 € s'y rapportant, qui était initialement comptabilisée au compte de résultat au deuxième trimestre 2013, pour un montant net de 138 000 €. Au 1^{er} avril 2014, date de l'adoption initiale d'IFRS 9, la juste valeur des titres négociables (6 143 000 €) déterminée selon IAS 39 et IFRS 9 n'avait pas varié.

Du fait de l'adoption d'IFRS 9, la Société a apporté les modifications suivantes aux méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers :

La Société comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date à laquelle elle prend part aux dispositions contractuelles des instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou lorsque les flux de trésorerie expirent. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. Voir la note 11 sur la détermination de la juste valeur.

Les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués comme indiqué ci-après.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les investissements de la Société en instruments de capitaux propres négociables sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction, compte tenu des coûts de la transaction directement attribuables. Les variations postérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par résultat et sont évalués à la juste valeur. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les profits ou pertes latents liés aux variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits dans le compte de résultat.

Coût amorti

Les créances clients sont classées et évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite, le cas échéant, des pertes de valeur.

Passifs financiers non dérivés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Amendements à IAS 32, Instruments financiers

L'IASB a publié des amendements à IAS 32, Instruments financiers : présentation, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces amendements, qui clarifient certains aspects de la compensation des actifs et passifs financiers, n'ont pas eu d'impact sur ces états financiers intermédiaires.

IFRIC 21, Taxes

L'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 21, Taxes, fournit des directives sur la comptabilisation des taxes conformément à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. L'interprétation définit les taxes comme des sorties de ressources imposées par les autorités publiques aux entités en vertu de dispositions légales ou réglementaires, et confirme qu'une entité comptabilise un passif au titre d'une taxe uniquement lorsque le fait générateur prévu par la législation se produit. À l'issue d'une revue, la Société n'a pas identifié d'impact significatif sur ses états financiers intermédiaires lors de l'adoption d'IFRIC 21 le 1^{er} janvier 2014.

2.1.2) Méthode comptable future

La nouvelle méthode comptable ci-après, qui n'était pas entrée en vigueur pour le semestre clos le 30 juin 2014, n'a pas été adoptée lors de l'établissement de ces états financiers intermédiaires. La Société évaluera l'impact sur ses états financiers de l'adoption de cette nouvelle norme. Cette nouvelle norme est résumée ci-après :

IFRS 15, Produits provenant des contrats avec les clients

L'IASB a publié IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients, qui remplace IAS 11, Contrats de construction, et IAS 18, Produits des activités ordinaires. IFRS 15 sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette norme a pour objectif d'établir un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes, qui doit être appliqué à tous les contrats avec les clients pour déterminer comment et quand comptabiliser le chiffre d'affaires. IFRS 15 impose également aux entités de fournir des informations plus détaillées aux utilisateurs des états financiers. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers durant les périodes futures.

2.2) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers intermédiaires conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des immobilisations incorporelles, des titres négociables et des actifs non courants.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or et des titres négociables) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. La production afférente aux redevances Rosebel devrait s'établir entre 347 000 et 368 000 onces en 2014. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 358 000 onces, serait d'environ 3,5 millions USD pour chaque variation de 100 USD par once d'or.

3.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Les produits sont majoritairement libellés en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros et représente ainsi le risque de change le plus important.

(en milliers d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2014			Exposition au risque de change (en %)	
	USD	EUR	CAD		
Produits des activités ordinaires	11 006 €	10 798 €	208 €	- €	2 %
Charges opérationnelles	461 €	256 €	175 €	30 €	44 %
Produits des placements	14 €	14 €	- €	- €	-
Charge d'impôt sur le résultat	4 145 €	- €	4 145 €	- €	100 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. La Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4) Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles d'EURO s'analysent comme suit :

	31 décembre 2013	Augmentation	Écarts de conversion	30 juin 2014
Coûts				
Rosebel ¹	11 132 €	- €	80 €	11 212 €
Paul Isnard ²	4 061	-	29	4 090
	15 193	-	109	15 302
Amortissements cumulés				
Rosebel	(5 715)	(242)	(42)	(5 999)
Total de la valeur comptable	9 478 €	(242) €	67 €	9 303 €
	31 décembre 2012	Augmentation	Écarts de conversion	31 décembre 2013
Coûts				
Rosebel ¹	11 636 €	- €	(504) €	11 132 €
Paul Isnard ²	-	4 195	(134)	4 061
	11 636	4 195	(638)	15 193
Amortissements cumulés				
Rosebel	(5 401)	(569)	255	(5 715)
Total de la valeur comptable	6 235 €	3 626 €	(383) €	9 478 €

¹ La redevance Rosebel payée par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 30 juin 2014, la mine Rosebel a produit 3,7 millions d'onces d'or, et il reste environ 3,3 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. La redevance Rosebel est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

² La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« net smelter return ») établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'entente. Le pourcentage de cette redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

5) Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans une société minière présente sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Cet investissement en titres négociables est comptabilisé à la juste valeur. Lors de l'adoption d'IFRS 9, Instruments financiers, en 2014, EURO a choisi de classer ses titres négociables comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 2.1.1). La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Titres négociables ¹	5 751 €	3 905 €

¹ 15,7 % des actions en circulation de Columbus Gold Corporation au 30 juin 2014 (31 décembre 2013 : 15,8 %).

Les profits et les pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « autres éléments du résultat global ».

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts				
Profits (pertes) latents	(428) €	(86) €	1 820 €	(94) €
Impact fiscal	138	29	(530)	32
	(290)	(57)	1 290	(62)
Transfert de la dépréciation de titres négociables, après impôts				
Charge de dépréciation	-	211	-	211
Impact fiscal	-	(73)	-	(73)
	-	138	-	138
Autres éléments du résultat global (perte)	(290) €	81 €	1 290 €	76 €

6) Créances clients

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Créances sur IAMGOLD	4 936 €	5 063 €
Autres créances clients	122	145
	5 058 €	5 208 €

7) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Trésorerie ¹	727 €	7 595 €
Équivalents de trésorerie ^{1,2}	3	431
	730 €	8 026 €

¹ Environ 27 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en dollars américains au 30 juin 2014 (31 décembre 2013 : 96 %).

² La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

Au premier semestre 2014, EURO a continué à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à sa stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

8) Capital social**8.1) Actions ordinaires**

	Nombre d'actions	Valeur nominale par action	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2012	62 496 461	0,01 €	625 €	104 €
Rachat d'actions en 2013 ^{1,2}	(5 180)	0,01 €	-	(20)
Au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013	62 491 281	0,01 €	625 €	84 €

¹ En 2013, EURO a mis en place un programme de rachat d'actions. Ce programme a été soumis à l'assemblée générale mixte du 25 juin 2013, qui l'a initialement approuvé. Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juin 2014, le conseil d'administration a été autorisé à réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par négociation de blocs de titres (sans plafond) jusqu'au 24 décembre 2015. En 2013, EURO a racheté 5 180 de ses propres actions au prix unitaire moyen de 2,36 €, pour un montant total de 20 000 € (y compris les commissions et les honoraires juridiques) ; ce montant a été affecté aux primes d'émission. Il n'y a pas eu de rachat d'actions au premier semestre 2014.

² Le 21 février 2014, le conseil d'administration a approuvé l'annulation des 5 180 actions propres rachetées en 2013. En conséquence, un montant de 52 € correspondant à la valeur nominale des actions annulées a été réaffecté au capital social à partir des primes d'émission.

8.2) Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'EURO rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice (hors actions propres).

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2 578 €	3 736 €	6 181 €	9 577 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	62 491 281	62 496 461	62 491 281	62 496 461
Résultat par action (€/action)				
De base et dilué	0,041 €	0,006 €	0,099 €	0,153 €

8.3) Dividendes

En mai 2014, le conseil d'administration a recommandé un dividende maximum d'un montant de 13 123 000 € (0,21 € par action), sous réserve que la Société dispose de la trésorerie suffisante ; la date de paiement serait fixée ultérieurement par le conseil d'administration. Le 24 juin 2014, les actionnaires ont approuvé cette recommandation et donné au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour ajuster, le cas échéant, ce montant maximum en fonction des besoins opérationnels de la Société. Le 24 juin 2014, en vertu de la résolution adoptée par les actionnaires et compte tenu de la situation financière et des besoins opérationnels de la Société, le conseil d'administration a décidé que le montant du dividende serait de 11 873 000 € (0,19 € par action). Ce dividende a été versé aux actionnaires le 30 juin 2014.

En mai 2013, le conseil d'administration a recommandé un dividende maximum d'un montant de 24 999 000 € (0,40 € par action), sous réserve que la Société dispose de la trésorerie suffisante le 6 août 2013. Le 25 juin 2013, les actionnaires ont approuvé cette recommandation et donné au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour ajuster, le cas échéant, ce montant maximum en fonction des besoins opérationnels de la Société. Le 25 juin 2013, en vertu de la résolution adoptée par les actionnaires et compte tenu de la situation financière et des besoins opérationnels de la Société, le conseil d'administration a décidé que le montant du dividende serait de 22 499 000 € (0,36 € par action). Le dividende de 0,36 € par action a été versé aux actionnaires le 6 août 2013.

9) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Dettes fournisseurs	113 €	123 €
Dettes fiscales et sociales	31	65
Dettes envers IAMGOLD	27	20
Jetons de présence	14	12
	185 €	220 €

10) Impôt sur le résultat**10.1) Rapprochement d'impôts**

La charge d'impôts est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % en vigueur en France en 2014 (2013 : 34,43 %) au résultat avant impôt. Cette différence s'explique comme suit :

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Résultat avant impôt sur le résultat	4 659 €	6 726 €	10 326 €	15 919 €
Impôt théorique calculé au taux de l'impôt sur le résultat applicable aux sociétés en France	1 604	2 316	3 555	5 481
Incidence fiscale de la CVAE	48	89	99	172
Taxes sur les dividendes	356	672	356	672
Écarts de conversion et autres	73	(87)	135	17
Charge d'impôt sur le résultat	2 081 €	2 990 €	4 145 €	6 342 €

10.2) Charge d'impôt exigible et d'impôt différé

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Charge d'impôt exigible	2 070 €	2 987 €	4 132 €	6 340 €
Charge d'impôt différé sur différences temporaires	11	3	13	2
	2 081 €	2 990 €	4 145 €	6 342 €

10.3) Passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart aux variations des cours des titres négociables et à la CVAE. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables. Les variations des passifs d'impôt différé sont présentées ci-après :

	2014	2013
Au 1 ^{er} janvier	83 €	109 €
Charge d'impôt liée aux autres éléments du résultat global	530	(32)
Charge d'impôt différé comptabilisée au compte de résultat	13	2
Écarts de conversion	-	20
Au 30 juin	626 €	99 €

11) Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- Les données de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les catégories d'instruments financiers n'ont pas varié depuis le 31 décembre 2013.

11.1) Actifs et passifs évalués à la juste valeur à titre récurrent

Au 30 juin 2014, les actifs ci-après de la Société étaient comptabilisés à la juste valeur comme suit :

Juste valeur, au 30 juin 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	5 751 €	-	-	5 751 €
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730 €	-	-	730 €

11.2) Techniques d'évaluation

Titres négociables

La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

12) Produits des activités ordinaires

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel	4 917 €	7 068 €	10 798 €	16 582 €
Redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française	69	163	208	237
	4 986 €	7 231 €	11 006 €	16 819 €

13) Charges opérationnelles

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Charges administratives	131 €	139 €	227 €	257 €
Jetons de présence	20	23	37	39
Honoraires des auditeurs	21	12	45	34
Honoraires juridiques	37	50	48	81
Coûts liés à la cotation et la gestion des titres	43	23	79	30
Taxes opérationnelles	13	44	25	66
	265 €	291 €	461 €	507 €

14) Profits de change

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Profits (pertes) de change liés aux éléments suivants :				
Réévaluation de comptes bancaires libellés en euros	30 €	17 €	10 €	(16) €
Réévaluation de dividendes à payer	-	93	-	93
Réévaluation et paiement d'impôts	13	(5)	-	(5)
Réévaluation d'autres comptes du bilan	(2)	19	(1)	15
	41 €	124 €	9 €	87 €

15) Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie

	Deuxième trimestre clos le 30 juin		Semestre clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Variation des créances clients et des autres actifs courants	1 041 €	2 209 €	187 €	3 966 €
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants	(8)	(50)	(36)	(54)
	1 033 €	2 159 €	151 €	3 912 €

16) Parties liées

IAMGOLD France S.A.S., filiale indirecte à 100 % d'IAMGOLD, est actionnaire majoritaire d'EURO (et détient environ 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions potentielles dilutives). Outre les produits des redevances liées à la mine Rosebel, IAMGOLD a facturé des commissions de gestion et d'autres frais à EURO durant le deuxième trimestre 2014, pour un montant de 86 000 € (premier semestre 2014 : 168 000 €), contre 56 000 € durant le deuxième trimestre 2013 (premier semestre 2013 : 111 000 €). Au 30 juin 2014, 27 000 € restaient dus (31 décembre 2013 : 20 000 €).



**Rapport du commissaire aux comptes sur
l'information financière semestrielle**

Premier semestre 2014



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES S.A.
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société EURO RESSOURCES, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59, Fax 01 56 57 58 60*

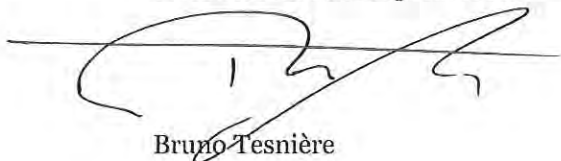
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE: 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 août 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Tesnière', is written over a horizontal line.

Bruno Tesnière



Attestation des Responsables



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Benjamin R. Little, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre clos le 30 juin 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion semestriel ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée pour les six mois restants de l'exercice.

Fait le 28 août 2014

Monsieur Benjamin R. Little
Directeur Général